



La Tunisie face aux enjeux régionaux : entre leadership et intégration

par *Habib Sayah**

Quelle sera la place de la Tunisie libérée dans le Maghreb, et plus largement dans le monde arabe ?

Après Bourguiba, une diplomatie bien timide

Au cours de la longue présidence d'Habib Bourguiba, la Tunisie a acquis une position prépondérante dans la diplomatie arabe. Quoique l'on puisse penser de l'homme, et en dépit des nombreuses dérives de son régime, Bourguiba a su mener une politique étrangère éclairée, portant ainsi la voix raisonnée de la Tunisie à l'occasion des grands débats diplomatiques qui ont animé le monde arabe, notamment en ce qui concerne les perspectives de résolution du conflit israélo-palestinien. De plus, l'esprit pacifique de la politique bourguibienne combiné à une politique de développement relativement efficace, des avancées en matière d'éducation et de droits de la femme, ont permis à cette Tunisie qui s'est distinguée, de bénéficier d'une certaine aura au sein du monde arabe, en dépit des nombreuses atteintes aux droits de l'Homme. Avec le règne de Ben Ali, c'est une Tunisie effacée, timorée et au visage terne, sinon morbide, qui a timidement arpenté les couloirs des chancelleries étrangères, sans le moindre éclat, hormis quelques éclaboussures



sanguinolentes, témoins de la répression que subissaient encore journalistes, hommes de loi et militants des droits de l'Homme. En effet, arc-boutée sur les acquis de l'Indépendance que la Tunisie de Ben Ali n'a pas eu l'audace de dépasser, la diplomatie tunisienne avait peu de choses à « vendre » au monde, si ce n'est l'attrait d'une économie plus ou moins stable et des plages bradées au renfort de campagnes publicitaires qui n'ont pas su évoluer au fil des années.

Le nouveau souffle de la Révolution

Avec la Révolution du 14 janvier 2011, c'est une nouvelle voie qui s'ouvre à la Tunisie. La sombre page de Ben Ali étant tournée, la Tunisie, forte d'une nouvelle aura « révolutionnaire », a la possibilité de

redéfinir sa diplomatie ainsi que la place qu'elle entend conquérir sur la scène diplomatique arabe.

** Habib M. Sayah est un étudiant tunisien en Master en Droit à la Sorbonne. Il a participé à la fondation de la revue d'analyse critique de la politique tunisienne La Voix des Tunisiens et de El Mouwaten, le premier youth think tank tunisien. Habib Sayah produit des analyses pour www.UnMondeLibre.org.*

Bourguiba l'avait bien compris, ce ne sont ni nos maigres ressources financières ou minières ni notre population qui n'a pas encore dépassé la barre des 11 millions d'habitants, qui nous permettront d'accéder au rang de leader régional. Pour accéder à une position de leadership, la seule voie est celle d'une diplomatie intelligente, combinée à une économie performante et une culture dynamique. Jusqu'au départ de Ben Ali, la petite Tunisie timide et isolée avait perdu toute légitimité pour prétendre à restaurer son prestige et son influence diplomatique. Avec cette Révolution populaire qui se diffuse au-delà de nos frontières, nous avons construit l'embryon de notre propre légitimité internationale. Et c'est en continuant de tracer la voie que nous avons esquissée que nous pourrions acquérir un rôle majeur sur la scène diplomatique régionale et mondiale.

La Tunisie, leader dans la voie de l'intégration ?

Dans le cadre de ce dossier, nous envisagerons différentes pistes en vue de parvenir à ce nouveau leadership et d'en faire un usage salutaire pour nous-mêmes et pour les peuples voisins.

La clé, dans la poursuite de ce leadership utile, semble être l'idée d'intégration régionale. Cette intégration régionale a connu quelques balbutiements avec la construction maghrébine qui n'a pas porté ses fruits, dans le cadre d'une Union du Maghreb Arabe. En effet, l'UMA était continuellement convalescente, victime de divers blocages et de la mauvaise volonté des différents régimes autocratiques, la dictature ne favorisant ni l'intégration ni les abandons de souveraineté que cette dernière nécessite. Or, même si la Révolution tunisienne ne s'est pas exportée telle quelle chez tous nos voisins, elle a tout de même eu un impact

majeur tendant vers une démocratisation de nombreux Etats arabes. Ce « printemps » arabe dont les mots d'ordre proviennent de la rue tunisienne change la donne en matière d'intégration. En effet, des peuples libérés et en possession de leur souveraineté ont plus d'avantages et de facilité à coopérer entre eux sur la voie de la prospérité que des autocrates jalousement assis sur leur pouvoir national.

Au fur et à mesure que la transition démocratique s'approfondira dans les pays arabes, ils pourront tendre vers une union économique et politique à l'instar de la construction qui a permis de fonder l'Union Européenne, tout en tirant des leçons des échecs européens¹, reproduisant uniquement les réussites de ce laboratoire à ciel ouvert qui nous fait face, de l'autre côté de la Méditerranée. En effet, ce n'est ni le panarabisme classique, frappé d'obsolescence, ni un nationalisme arabo-islamique nostalgique qui nous permettront de nous unir, car ces idéologies d'un autre âge ne reflètent pas la réalité de ce que nous sommes et font abstraction de la diversité et des sensibilités nationales au sein de la communauté des Etats arabes. A contre-courant d'un romantisme nassérien ou de la poursuite d'un illusoire califat islamique transarabe, c'est dans une intégration fondée sur l'échange, la coopération, la raison et le droit que nous pourrions à la fois mettre en commun nos ressources, nous unir pour prospérer, tout en formant une communauté soudée mais respectueuse des souverainetés nationales et de l'identité culturelle spécifique à chaque population. Nous proposons un nouveau

¹ Outre la construction d'un lourd appareil bureaucratique, les écueils à éviter sont l'interventionnisme excessif d'une structure supranationale comme l'Union Européenne en matière de réglementation, mais aussi l'idée illusoire d'une politique étrangère commune parfaitement homogène. A cela s'ajoute le bilan mitigé de la monnaie unique.

panarabisme rationnel et moderne, purgé de tout mysticisme et centré sur la recherche efficiente de la prospérité et sur des valeurs communes plutôt qu'une caricature d'identité.

Dans cette entreprise de construction régionale, l'impulsion pourrait venir de la Tunisie, qui ferait de l'intégration l'un des grands axes de sa politique étrangère. Déjà riche de sa position de pionnier de la marche vers la démocratie arabe, la Tunisie tirerait des avantages de l'intégration qu'elle proposerait à ses voisins. D'une part, outre les bénéfices directement tirés de l'intégration, le rôle d'impulsion que pourrait jouer la Tunisie lui offrirait un fort leadership régional sur le plan diplomatique. D'autre part, il y a l'attrait formidable que représente la possibilité de redessiner l'espace régional dans lequel nous nous insérons.

Premier exportateur de révolutions, ou devrions-nous dire de liberté, la Tunisie pourrait institutionnaliser la « Révolution » sur le plan régional. Il ne s'agirait pas tant d'exporter et encore moins d'imposer notre modèle ou notre révolution en tant que tels, mais d'inviter les peuples voisins à définir avec nous un socle commun à partir duquel chacun de nous moderniserait son modèle national. Le vecteur de cette construction serait la création d'une entité supranationale et interétatique sur le modèle de l'Union Européenne, ayant une vocation fonctionnelle. Cette institution pourrait être fondée par la Tunisie, avec un ou deux autres partenaires qui ont entamé leur transition vers la démocratie et l'état de droit. L'objectif pour la Tunisie et ses partenaires initiaux consisterait à créer une dynamique à partir de cette entité commune qui dessinerait un ordre juridique supranational (réglementations communes, institutions communes etc.). En offrant un cadre institutionnel régional permettant d'assurer en commun la

consolidation des acquis démocratiques des Etats qui auront choisi d'entamer leur transition, l'accès à cette union des démocraties arabes pourrait constituer un objectif attractif pour les peuples de la région. En effet, l'existence d'une organisation régionale dotée d'un cadre institutionnel interétatique et articulée autour d'un axe démocratique pourrait constituer une perspective attractive pour les Etats de la région qui seraient incités à opérer à leur tour leur transition démocratique afin de prendre part eux aussi à cette construction et de bénéficier des avantages politiques, techniques et économiques de l'intégration. Cette démocratisation par l'incitation a fait ses preuves lorsque les Etats d'Europe Centrale ont modernisé leur législation en matière de droits de l'Homme et de libertés fondamentales afin d'intégrer l'Union Européenne.

Loin de la chimère de la fusion des Etats-nations à la mode sous Nasser et Kadhafi, cette union des démocraties arabes prendrait la forme d'une coopération renforcée par l'institution d'un ordre juridique supranational : des institutions communes pour appliquer des traités auxquels ont adhéré des Etats souverains et indépendants. Quant à l'identité de ces Etats, il n'est pas intéressant de se limiter aux Etats du Maghreb Arabe. Nous avons pu constater l'échec de l'UMA. C'est pourquoi il faut user de pragmatisme et construire les premiers partenariats avec tout pays arabe qui a entamé une transition démocratique et qui a la volonté de mettre en œuvre l'intégration proposée, afin de ne pas mettre en péril ce projet du fait des blocages que certains pays pourraient exercer. Il ne faut pas avoir peur de commencer à petite échelle avec un niveau de coopération renforcé entre un petit nombre de pays pour ensuite préparer l'extension de l'union lorsque celle-ci aura déjà commencé à porter ses fruits pour les membres fondateurs.

Le marché unique : pilier de l'intégration régionale

La source première de l'intégration devrait être l'adoption d'un traité dont les trois axes seraient la libre-circulation des marchandises et services, des capitaux et des personnes.

La libre-circulation des personnes

Des réalisations ont été faites en matière de libre-circulation des personnes entre les Etats du Maghreb, dans le cadre de l'UMA. Il n'est pas en principe nécessaire pour les ressortissants Tunisiens, Algériens, Marocains, Mauritaniens et Libyens d'obtenir un visa pour voyager dans les pays membres de l'UMA. Mais cette absence de visa ne signifie pas pour autant la libre-circulation des personnes. En effet, nous avons pu voir au cours des années précédentes que divers obstacles ont été imposés par les Etats du Maghreb en vue de limiter ou de rendre difficile la circulation des personnes à travers les frontières. Ainsi, la frontière terrestre entre le Maroc et l'Algérie est-elle fermée à tout trafic depuis 1994. De plus, certaines frontières sont fermées de manière ponctuelle ou bien le passage y est subordonné au paiement de lourdes taxes, comme la frontière tuniso-libyenne au cours de l'année 2010 lorsque Kadhafi a imposé une taxe équivalant aux trois quarts du salaire minimum tunisien. Il ne faut pas non plus oublier les obstacles au travail des étrangers mis en place par les Etats.

Pour une réelle libre-circulation des personnes, il est nécessaire de ne pas se borner à la suppression des visas et de mettre en œuvre les conditions de la liberté de circuler, de travailler et de s'établir entre les Etats arabes. Il faut en outre assurer une reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications en vue de permettre aux professions réglemen-

tées de s'exercer à travers les Etats (avocats, médecins etc.).

Néanmoins, nous ne devons pas perdre de vue les enjeux sécuritaires liés à la libre-circulation des personnes. Depuis janvier 2011, des troubles secouent la région, sans oublier le développement de réseaux terroristes et de toutes sortes de trafics. C'est la raison pour laquelle le choix des pays qui adhèreraient à la libre-circulation devrait être soigneusement étudié pour prendre en compte ce risque sécuritaire².

Pour les pays qui seraient jugés suffisamment stables et aptes à la libre-circulation il ne s'agit pas d'ouvrir nos frontières sans le moindre contrôle. Il s'agit plutôt de permettre aux personnes de circuler librement pour des motifs légitimes, à une époque où un Tunisien doit se battre pour obtenir un visa pour les pyramides d'Egypte ou pour étudier à Alexandrie. Mais même en situation de libre-circulation, un contrôle minutieux des frontières doit être assuré en vue de prévenir les risques sécuritaires, notamment ceux liés à la criminalité et au terrorisme. Cette prévention des risques devrait faire l'objet d'une coopération sécuritaire fondée notamment sur l'échange d'informations.

Mais du fait de l'enjeu sécuritaire lié à la liberté de circuler, mais aussi aux enjeux de souveraineté liés au contrôle des flux de migration, cet aspect du marché unique pourrait poser d'incommensurables difficultés. Il serait alors plus approprié de mettre la priorité sur les deux autres chantiers du marché unique : la

² Ce choix compliqué va dépendre de la bonne volonté des Etats concernés, mais aussi de l'évolution de la situation politique de ces pays, que nous ne pouvons prédire pour l'heure.

libre circulation des marchandises et services et la libre-circulation des capitaux.

La libre-circulation des marchandises et des services

La deuxième étape pour les Etats membres de l'union que nous envisageons serait d'établir une véritable zone de libre-échange. Nous avons pu constater les lenteurs, voire les échecs dont souffraient les projets d'intégration régionale à grande échelle. L'ambition quantitative des projets, c'est-à-dire l'idée d'intégrer initialement un grand nombre de pays, est inversement proportionnelle à l'ambition qualitative. En effet, en voyant trop grand, en voulant faire adhérer le plus grand nombre de pays, on s'expose aux plus grands risques de divergences, de désaccords et de blocages, tandis qu'à deux, trois ou quatre partenaires choisis en fonction de leur détermination, il est plus aisé de parvenir à un accord sur un projet effectif et qualitativement ambitieux. C'est pourquoi il faudrait agir en dehors de l'accord GAFTA (Greater Arab Free Trade Area) qui n'est pas un véritable accord de libre-échange, mais qui tend seulement à l'heure actuelle à harmoniser *a minima* les politiques commerciales des Etats arabes et se contente de réduire les droits de douane.

L'idée est de lever les barrières douanières et supprimer tous les obstacles d'ordre technique et juridique au commerce entre les Etats membres.

La suppression – sans aucun doute progressive, mais qui ne doit pas s'éterniser – des droits de douane et des barrières non-tarifaires (normes restrictives, quotas d'importation etc.) aurait pour effet de favoriser l'augmentation des flux de marchandises entre les pays arabes. Ceci permettrait dans

un premier temps de favoriser considérablement les partenariats économiques et les échanges commerciaux entre les pays arabes, plutôt qu'avec d'autres régions. Avec tant de facilité, les pays arabes seraient davantage incités à se tourner vers leurs voisins, et l'augmentation des échanges au sein de la région renforcerait non seulement les économies nationales, mais favoriserait également l'intégration au sein d'un marché unique. Ensuite, l'abolition de ces frontières économiques aurait pour effet d'élargir le marché des entreprises de chaque Etat membre de la zone de libre-échange. Cette dilatation du marché ne peut qu'être salutaire pour chacun des participants. L'augmentation de la taille du marché créerait de nouvelles opportunités d'investissement et d'exportation pour les entreprises nationales qui verraient leur clientèle potentielle multipliée. A cela s'accompagnerait une concurrence entre les différents pays membres qui se solderait sans doute par une spécialisation, une division du travail qui permettrait à chacun de se spécialiser dans la production des biens et services les plus avantageux, et de se procurer les biens qu'il ne peut produire de manière suffisamment rentable, auprès d'un voisin qui aurait choisi la spécialisation en question. Outre la réduction des coûts et donc des prix de vente qui bénéficierait au consommateur, cette interdépendance issue de la division du travail favoriserait encore plus les échanges. Ainsi ne verrions-nous plus le triste scénario des années 1980 se reproduire : l'Algérie important des œufs de Bulgarie alors que la Tunisie était en surproduction... Par ailleurs, cette spécialisation – relative - des économies nationales aurait pour effet d'augmenter la productivité de chacun : en concentrant les efforts et les moyens sur la production de certains biens, nous pouvons améliorer notre technique mais aussi parvenir à des économies d'échelle qui

permettront de réduire les coûts de production, ce qui favoriserait l'augmentation des revenus nationaux de chaque pays membre, qu'il soit producteur ou importateur.

Outre la spécialisation inter-branches, c'est-à-dire la spécialisation de chaque pays dans la production d'un bien particulier, non seulement onéreuse en raison des coûts d'ajustement, mais qui aura un impact limité étant donné le manque de complémentarité entre certains pays de la région, la libéralisation pourrait induire, comme ce fut le cas en Europe, une forme de spécialisation plus intéressante : la division intra-branche du travail. Dans cette perspective, l'échange croisé de produits similaires de qualité différente augmenterait et nous verrions se produire une spécialisation par gammes. Parallèlement à la spécialisation intra-branche horizontale que nous venons de présenter, la spécialisation intra-branche verticale constituerait un enjeu considérable. L'idée est de favoriser, par la levée des obstacles au commerce, le développement du commerce intra-branche différencié verticalement, c'est-à-dire portant sur des biens appartenant à la même branche mais à travers différents niveaux de la filière de production (ex : dans la branche de la téléphonie mobile, la Tunisie pourrait produire les écrans tandis que l'Algérie produirait d'autres composants électroniques). Cette intégration intra-branche verticale, qui se traduirait par une croissance importante des échanges au sein de la zone, contribuant ainsi à l'enrichissement et au développement mutuel des pays partenaires, aurait également pour avantage de favoriser la convergence vers le haut du niveau de développement des économies nationales.

En conséquence de tout ceci se dessinerait une nouvelle complémentarité des économies nationales, à travers la constitution de réseaux

transnationaux de production. Cette complémentarité par l'échange nous permettrait de passer à l'étape supérieure : après l'Indépendance, osons l'interdépendance. C'est en effet en liant notre destin par le commerce et l'échange que nous parvenons à cette interdépendance, rempart par excellence contre les guerres et les conflits. Faisons donc du commerce un facteur de paix entre les nations arabes, paix plus que nécessaire à l'heure où la frontière terrestre séparant le Maroc et l'Algérie est hermétique, alors même qu'elle devrait être un trait d'union.

Ce même schéma devrait être appliqué aux services. En effet, le libre-échange ne devrait pas se limiter aux flux de marchandises, mais aussi aux prestations de services : opérateurs téléphoniques, banques, assurances, fournisseurs d'accès internet, entreprises de sécurité, d'entretien etc. La libre-circulation des services se matérialiserait par la liberté pour une entreprise de services, de s'établir dans un pays voisin et d'y vendre ses services. De même que pour les marchandises, il y aurait une extension du marché des services, qui s'accompagnerait d'une part d'une concurrence entre les prestataires issus des différents pays membres et qui seraient incités à implanter leur activité dans les pays voisins et d'un mouvement de concentration d'autre part. Cette concurrence offrirait au consommateur davantage de choix et tendrait vers une diminution des prix, tandis que la concentration favoriserait l'accroissement de la productivité et les économies d'échelle.

L'autre effet de la création d'une zone de libre-échange serait l'augmentation sensible de l'attractivité des marchés arabes aux yeux des acteurs étrangers. En effet, l'augmentation de la taille du marché intérieur ne favorise pas seulement les flux internes mais aussi les échanges commerciaux avec l'extérieur. Pour

un grand producteur de confiseries Canadien, par exemple, la Tunisie avec ses 10 millions de consommateurs ne représenterait pas un marché suffisamment important pour prendre la peine d'y exporter ses produits. Il préférera concentrer ses efforts sur un gros marché comme le Brésil. Mais si la Tunisie, le Maroc et l'Égypte, par exemple, formaient un marché unique représentant 120 millions d'habitants, notre producteur canadien pourrait y trouver 50 millions d'acheteurs potentiels pour ses confiseries. Outre l'avantage tiré de la diversification des produits offerts sur notre marché et la stimulation qui en résulterait pour l'industrie locale, l'extension de notre marché pourrait même inciter le producteur étranger à implanter une usine dans l'un de nos pays pour mieux conquérir le marché local, créant ainsi des emplois... Ainsi, le libre-échange entre pays arabes, en plus de multiplier les échanges commerciaux, favoriserait nettement les investissements étrangers.

Cette liberté du commerce entre Etats arabes pourrait dans un deuxième temps se conjuguer avec l'établissement d'accords de libre-échange avec les régions voisines, notamment l'Europe. Mais cette option nous serait davantage favorable si les Européens renonçaient à toute entrave au commerce et à toute forme de protectionnisme, notamment à leur Politique Agricole Commune, qui, par le biais de subventions à l'agriculture, permet de s'octroyer des avantages indus en vue d'éliminer la concurrence étrangère, et de favoriser la production européenne par rapport à la production des pays émergents. Plus généralement, une ouverture des marchés arabes à l'Europe, aux Etats-Unis, au Japon pourrait n'être envisageable que dans le cadre d'une concurrence équitable, qui ne serait pas parasitée par les aides accordées par les pays riches à leurs producteurs nationaux, sources d'une concurrence déloyale dont souffrent les

pays en développement. Cependant, des économistes ont démontré, sans nier la dégradation des termes de l'échange pour le pays qui entreprend une libéralisation unilatérale, que cette libéralisation était plus avantageuse que le protectionnisme réciproque. En effet, la levée unilatérale des entraves au commerce international a pour effet de favoriser la conclusion d'accords de libre-échange avec les pays étrangers qui auront préalablement bénéficié de la libéralisation. En prenant les devants de la levée des barrières, on incite fortement le partenaire protectionniste à accepter la conclusion d'un accord de libre-échange que l'on négociera en position de leadership³.

A cela doit se superposer la création d'un pôle de compétitivité dans le domaine technologique – mais ceci ne peut être l'œuvre de la bureaucratie. En effet, parallèlement à l'institution d'une zone de libre-échange, il faut s'emparer de l'enjeu du transfert de technologies. Nous ne voulons pas d'un modèle de sous-traitance des industries de faible valeur ajoutée pour le compte des investisseurs Européens. Mais pour que nos voisins Européens puissent nous déléguer les productions à haute valeur ajoutée, nous devons développer nos compétences en la matière, notamment dans le domaine des hautes technologies et de la recherche scientifique. Dès lors, il serait judicieux de fonder une coopération dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ou dans le domaine des biotechnologies par exemple. On pourrait aisément faire de cette zone géographique un pôle de compétitivité et d'innovation en mettant en com-

³ *Unilateral trade liberalization as leadership in trade negotiations*, by D. E. Coates and R. D. Ludema, March 1997.

mun des programmes de recherche scientifique, et en promouvant la création d'entreprises dans le domaine des NTIC. Ce serait également un moyen de favoriser l'initiative des jeunes entrepreneurs et l'embauche des jeunes diplômés. Une Silicon Valley arabe pourrait être envisagée, comme ce fut déjà le cas en Russie, en France mais aussi dans plusieurs pays émergents. A travers le mécanisme de l'incitation fiscale, il serait possible de favoriser l'implantation d'industries de pointe, mais également des projets communs aux différents Etats membres en matière de technologies : entreprises industrielles, centres de recherche. Cette stratégie pourrait nous permettre de mettre à profit les hautes compétences scientifiques dont nous disposons déjà, et de les développer davantage, en vue d'attirer les délocalisations européennes. Le but ne doit pas être d'attirer chez nous les centres d'appel ou les usines de textile – car nous ne tiendrons pas longtemps face à la concurrence asiatique – mais plutôt d'offrir aux firmes européennes et nord-américaines des centres de recherche et développement avec un personnel compétent et des coûts attractifs, comme l'ont fait avant nous les pays d'Europe de l'Est et d'Asie du Sud-Est, par rapport auxquels nous avons l'avantage de la proximité.

La libre-circulation des capitaux

La libre-circulation des capitaux est le corollaire du libre-échange. Il s'agit d'harmoniser les législations et réglementations nationales en matière bancaire et financière. Au-delà d'une harmonisation, il faudrait opérer une modernisation des infrastructures de marché dans les pays arabes.

La libre-circulation des capitaux rend possible l'intégration et l'ouverture des marchés finan-

ciers ainsi que l'exportation des services financiers à travers les pays membres.

Cela signifie pour chaque citoyen la possibilité d'effectuer à l'étranger des opérations telles que l'ouverture de comptes bancaires, l'achat d'actions dans des entreprises d'autres Etats membres, les investissements dans les pays qui offrent le meilleur rendement, mais aussi l'achat de biens immobiliers à l'étranger. Pour les entreprises, cette libre-circulation des capitaux permettrait d'investir dans d'autres entreprises arabes.

Cette libre-circulation des capitaux viendrait en complément du libre-échange des marchandises et des services en permettant aux entreprises qui souhaitent étendre leur activité dans un pays voisin, d'investir directement dans les entreprises de ce pays, mais aussi en favorisant la fusion d'entreprises issues de deux pays arabes différents, afin de mettre en commun les compétences et les ressources et de permettre l'émergence de grands groupes industriels et commerciaux régionaux.

En ce qui concerne les marchés financiers, la libre-circulation ouvrirait la possibilité aux entreprises d'un pays d'être cotées dans les bourses des pays voisins, mais aussi d'investir dans les entreprises étrangères. Comme pour le marché des services et des marchandises, la libre-circulation étendrait la taille du marché des capitaux, créant ainsi de nouvelles opportunités de financement et d'investissement pour les entreprises. Un marché financier intégré signifierait également la possibilité de fusionner plusieurs bourses nationales, donc d'augmenter d'autant la taille des marchés financiers, donc leur profondeur et leur liquidité. Or, des marchés financiers importants ont davantage de chances d'attirer les capitaux étrangers qui seront désormais libres de circuler, notamment les capitaux provenant

des pays du Golfe qui investissent déjà dans notre région, mais aussi les capitaux européens pour lesquels les bourses arabes pourraient devenir de plus en plus attractives.

Les objectifs de tout ceci seraient l'amélioration de la compétitivité des marchés financiers des Etats membres par la création d'un marché unique pour les services d'investissements, et d'assurer par le biais de l'harmonisation un haut degré de protection pour les investisseurs sur les marchés financiers. La nouvelle architecture des marchés financiers qui serait ainsi dessinée aurait vocation à augmenter de manière considérable la concurrence entre les acteurs arabes de la fourniture de services financiers, mais aussi stimuler la concurrence entre les différentes bourses ou plateformes de négociation, afin de favoriser la liquidité des marchés financiers ainsi que la réduction du coût de l'accès à ces marchés pour les émetteurs et pour les investisseurs.

La question qui semble inévitable, à l'aune des propositions qui précèdent, est celle de l'institution d'une monnaie unique ou commune, déjà proposée à l'échelle du Maghreb par l'Union des Banques Maghrébines en 2007. En éliminant les coûts de transaction liés à l'échange des monnaies nationales, une monnaie unique ou commune favoriserait de manière considérable l'intégration des marchés financiers en élargissant le marché naturel des entreprises nationales et en facilitant la comparaison du coût des services financiers au sein de la zone considérée. De plus, la monnaie unique ou commune constitue un facteur important de concentration des places financières. Cependant, à la lumière de l'expérience européenne, notamment en se fondant sur le refus du Royaume-Uni d'entrer dans la zone Euro, nous pouvons affirmer que l'exclusion de Londres, principale place finan-

cière européenne, semble démontrer que la monnaie unique n'est pas le facteur déterminant de l'intégration des places financières. Et l'argument selon lequel à un marché unique devrait se superposer une monnaie unique est jugé fallacieux par de nombreux économistes selon lesquels la liberté complète des échanges suffirait à faire fonctionner un marché unique avec plusieurs monnaies concurrentes, concurrence qui aurait ses vertus... La monnaie unique, à travers l'exemple de l'Euro a révélé plusieurs problèmes que nous ne devrions pas reproduire : l'impossibilité pour chaque Etat de définir une politique monétaire en adéquation avec les particularités de son économie nationale, mais aussi la possibilité pour un Etat plus pauvre de nuire à l'intégrité du marché en engageant une politique monétaire expansionniste après avoir profité de la crédibilité de la monnaie unique pour se financer sur les marchés.

Il en ressort que, ne semblant pas absolument indispensable, l'adoption d'une monnaie unique devrait faire l'objet d'une étude sérieuse qui prendrait en compte tant ses avantages que ses inconvénients, notamment le coût de sa mise en place, l'attitude éventuelle des Etats face à la question de la souveraineté monétaire, et la possibilité pour chaque Etat de définir sa politique monétaire en fonction de sa conjoncture propre, mais aussi les risques liés à une politique monétaire commune.

Outre l'hypothèse des monnaies concurrentes avec des taux de change flexibles, nous pourrions toutefois tenter favoriser l'intégration des marchés, notamment financiers, tout en nous prémunissant contre les inconvénients que présente une monnaie unique pour des économies hétérogènes, par exemple en étudiant l'adoption d'une monnaie commune, mais pas unique : une monnaie scripturale

commune qui se superposerait aux monnaies nationales.

Une institution régionale pour la consolidation des transitions démocratiques : une Cour Arabe des Droits de l'Homme

Le deuxième grand traité sur lequel reposerait cette union devrait être une Convention Arabe des Droits de l'Homme, sur le modèle de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de Sauvegarde des Libertés Fondamentales.

Ce texte est au cœur de l'idée de formation d'un axe démocratique, colonne vertébrale de l'union. Il s'agirait d'un traité au terme duquel plusieurs Etats qui, comme la Tunisie et l'Egypte, auraient opéré leur transition démocratique, s'engageraient à respecter un certain nombre de droits humains et libertés. Ce ne doit pas être un simple manifeste sans la moindre force contraignante comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Cette convention devrait garantir les droits naturels et sacrés de l'Homme :

- Droit à la vie : abolition de la peine de mort
- Interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants
- Interdiction de l'esclavage et du travail forcé
- Droit à la liberté et à la sûreté : interdiction des arrestations arbitraires et irrégulières
- Droit à un procès équitable
- Dispositions assurant l'état de droit : pas de peine sans loi

- Droit au respect de la vie privée et familiale : interdiction des écoutes téléphoniques irrégulières et autres abus commis par les autorités en violation de la vie privée

- Liberté de pensée, de conscience
- Liberté d'expression
- Liberté de réunion et d'association

Les traités internationaux primant sur la loi, c'est-à-dire qu'ils ont une force juridique supérieure à la loi, les législations nationales devraient respecter ces traités et les droits et libertés qui y sont garantis, et l'Etat ne devrait en aucun cas les violer. Il s'agit donc, comme ce fut le cas en Europe, de garantir aux citoyens une protection contre les Etats, en contraignant ces derniers à respecter, dans leurs actes et dans leurs législations, les droits garantis par la convention. Ainsi, une nation arabe qui aurait pris le chemin de la démocratie, en adhérant à cette convention, pourrait s'assurer qu'il ne pourra y avoir de retour en arrière, car elle se placerait sous la protection de la convention arabe des droits de l'Homme qui interdirait tout retour à la torture, à la censure etc. C'est donc un moyen de consolider en commun les acquis de nos révolutions et transitions respectives, de nous placer comme gardiens de notre bien commun et du respect des droits et des valeurs pour lesquels nos peuples ont lutté. Il ne s'agit véritablement pas d'ingérence. Nous y voyons plutôt un mécanisme de solidarité des peuples arabes qui se réfèreraient à ce pacte pour se placer sous la protection de leurs frères lorsque le pouvoir dans leur pays retomberait en de mauvaises mains, ou simplement lorsque les dirigeants nationaux commettraient des dérives.

Une Cour Arabe des Droits de l'Homme

Pour assurer l'efficacité du respect des droits de l'Homme dans les Etats membres, il ne

suffirait pas de ratifier cette convention et de laisser à chaque Etat le soin de l'appliquer honnêtement. Il est nécessaire que le respect de cette convention soit assuré par une Cour Arabe des Droits de l'Homme composée de juges indépendants issus des différents Etats, à l'image de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Cette cour pourrait infliger des sanctions pécuniaires aux Etats qui n'ont pas tenu leur parole, en violant les droits de leurs propres citoyens. Ce mécanisme fonctionne bien en Europe où par exemple la France, suite à de nombreuses condamnations de la CEDH, a été contrainte d'autoriser la présence d'un avocat tout au long de la garde à vue, et de garantir le respect des droits des citoyens par la Police.

L'autre condition de l'efficacité de cette convention serait la possibilité pour chaque citoyen, association, entreprise, ou Etat de saisir cette Cour Arabe des Droits de l'Homme en vue d'obtenir la sanction d'un Etat qui aurait violé les droits garantis par la convention.

La démocratisation par l'incitation

En plus de remplir cette fonction de consolidation des acquis démocratiques, la Convention Arabe des Droits de l'Homme servirait l'objectif de la démocratisation par l'incitation, car, une fois démontrés les bienfaits du traité de libre-échange, les autres Etats arabes qui voudraient y adhérer seraient obligés de réformer leur législation en vue de respecter les droits de l'Homme et de se conformer aux normes de l'Union, comme l'ont fait avant eux les pays d'Europe de l'Est qui ont rejoint l'Union Européenne. L'autoritarisme des dirigeants arabes étant déjà ébranlé par le vent qui a soufflé de la Tunisie le 14 janvier 2011, certains Etats – surtout ceux qui se sont débarrassés d'un dictateur - pourraient avoir intérêt à renoncer aux violations des droits de

l'Homme pour intégrer l'espace économique de l'union. Au fur et à mesure que l'union s'élargirait, la tentation pour les voisins serait d'autant plus grande de rejoindre le groupe qui aura démontré les bienfaits de l'intégration.

Evidemment, ce volet politique et humaniste de l'intégration serait sans doute l'un des plus difficiles à mettre en place. Des pays comme la Tunisie et l'Egypte, qui ont déjà affirmé leur attachement à la liberté, devraient pouvoir adhérer à une telle convention, afin de bien marquer leur volonté d'exclure tout retour en arrière. En tout cas, l'adhésion à un tel traité permettrait à nos dirigeants de prouver leur bonne volonté ainsi que la pureté de leurs intentions. Mais l'adhésion, même à long terme, des pays qui n'auraient pas réussi à se débarrasser d'un régime autocratique, serait beaucoup plus délicate. Il faudrait également beaucoup d'audace à nos hommes politiques pour conditionner l'entrée de ce « club économique des démocraties » par le respect des droits de l'Homme, au risque de passer aux yeux des autres pays arabes pour des donneurs de leçons.

Conclusion : Pour une diplomatie audacieuse

L'audace... c'est la qualité essentielle dont nos représentants devront faire preuve si nous voulons cette union des démocraties arabes. De même, il a fallu beaucoup d'audace et d'ambition pour construire les bases de l'Union Européenne. Qui seront nos Monnet, nos Schumann et nos De Gasperi ?

L'Union Européenne, a connu de formidables réussites. Celles-là, nous devons les reproduire. Mais nous ne devons pas non plus tomber

dans le piège d'une union-usine-à-gaz, monstre bureaucratique qui ajouterait à la lourdeur des Etats, celle d'une administration régionale... La recherche d'une union politique forcée, sur le plan diplomatique serait également une erreur irrespectueuse des souverainetés nationales. De même, il ne sert à rien, à l'heure actuelle, d'espérer une intégration sur le plan militaire qu'aucun Etat occidental ne permettrait. Soyons humbles, mais ambitieux et raisonnables ; et relevons le défi de l'intégration économique et de la création d'un espace démocratique régional.

L'Union Européenne s'est aussi construite en plus de 50 ans. Or, nous n'avons pas un demi-siècle devant nous. Nous devons au contraire profiter de l'opportunité qui nous est offerte, et nous laisser porter par cet élan démocratique qui pourrait malheureusement s'éteindre si nous ne réussissons pas à le consolider. Cette entreprise ambitieuse mais périlleuse demande la plus grande précaution, et pour cela, nous devons avancer doucement mais sûrement. La construction n'aura pas besoin de se faire avec tous les pays arabes. Nous devons commencer à petite échelle, bien choisir nos deux ou trois premiers partenaires et nous concentrer à faire de cette intégration une réussite, avant de penser à l'étendre. Si notre projet est un succès, nous n'aurons pas besoin de le vendre à nos voisins. Ils viendront à nous.

Habib M. Sayah